



DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS



TRIER / COLLECTER / VALORISER

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE NATIONALE
DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

La Région
Grand Est



FOIRE AUX QUESTIONS

Que faire en cas de changement d'adresse ou d'activité ?

Tout changement doit être communiqué par courrier au service clientèle du service Collecte et valorisation des déchets.

Que faire si mon bac est cassé (usure normale)?

Contactez le service Collecte et valorisation des déchets de l'Eurométropole par téléphone ou courriel pour réparation ou remplacement du bac.

Quels sont les volumes de bacs proposés ?

Un chargé de clientèle pourra vous proposer une gamme variée de contenants en fonction des volumes que vous produisez, de l'espace de stockage disponible, des conditions d'accès aux bacs et des contraintes de collecte.



COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS SOUMIS À LA TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)



QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Il s'agit de tous les déchets assimilables aux déchets ménagers résiduels (bac bleu) et aux déchets ménagers recyclables (bac jaune).



POUR LA GESTION RESPONSABLE DE VOS DÉCHETS, VOUS AVEZ CHOISI L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DES MODALITÉS SIMPLES, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe de professionnels est à votre disposition :

- pour vous préciser les conditions administratives et techniques de mise en place du service de collecte des déchets envisageables à votre adresse
- pour vous conseiller sur le choix du volume des bacs et la réduction de vos déchets

Que dit la réglementation ?

Les professionnels sont dans l'obligation d'assurer l'élimination de leurs déchets.

Ils doivent être en mesure de justifier le mode choisi pour y parvenir.

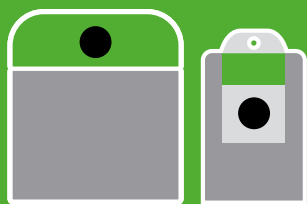
Pour cela, ils peuvent soit recourir au service public de collecte des déchets, soit faire appel à un prestataire privé.

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE flacons, pots, bocaux et bouteilles



**Dépôt autorisé uniquement
entre 7h et 20h**



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES, objets en plastique, vaisselles cassées...



**sac bien
fermé**



POUR TOUS VOS AUTRES DÉCHETS

Déchets dangereux, piles, gravats, déchets verts, bois, déchets liquides, encombrants, pneus, destruction de papiers confidentiels, verre...

Rendez-vous à l'une des 3 déchèteries professionnelle du secteur :

LINGENHELD

Chemin du Hitzthal - Carrefour Bellevue
Oberschaeffolsheim
03 88 77 41 50 - www.lingenheld.fr

SUEZ

1b place Henry Levy - Strasbourg
03 88 60 05 64 - www.suez.fr

SCHROLL

6 rue de Cherbourg - Strasbourg
03 88 40 58 40 - www.schroll.fr

Plus d'infos en flashant le code.



Les professionnels n'ont pas accès aux déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, réservées aux particuliers.



**SERVICE CLIENTÈLE
COLLECTE
ET VALORISATION
DES DÉCHETS**

Tél. 03 68 98 51 88

Courriel : dechets.pro@strasbourg.eu



: Ville et Eurométropole de Strasbourg :
: 1 parc de l'Étoile • 67076 Strasbourg cedex :
: Tél. 03 68 98 50 90 :
: www.strasbourg.eu :
:
: